

## Le solde commercial alimentaire s'est fortement dégradé en 2025, et ne se redresserait que partiellement d'ici la mi-2026

Alors que les produits agricoles et agroalimentaires sont des segments historiquement excédentaires de la balance commerciale française, le solde de ces produits s'est dégradé en 2025, devenant même légèrement négatif depuis le printemps. Les mauvaises récoltes de l'année 2024 ont entraîné une détérioration du solde agricole, qui se redresse partiellement depuis. Concernant les produits agroalimentaires, le recul du solde en valeur s'explique surtout par celui des viandes, des denrées tropicales (cacao, thé et café), ainsi que des produits laitiers. Ce repli se matérialise principalement vis-à-vis des pays non membres de l'Union européenne, du fait de la progression des importations. En Europe, une telle dégradation vis-à-vis du reste du monde n'est pas propre qu'à la France en 2025, mais elle y est plus forte qu'ailleurs.

La dégradation du solde alimentaire en 2025 par rapport à 2024 s'explique avant tout par un effet prix, avec une détérioration des termes de l'échange, notamment pour les denrées tropicales, ainsi que pour les produits agricoles. Cependant, au-delà de cette dégradation, le solde commercial alimentaire s'était déjà détérioré immédiatement après la pandémie si l'on s'en tient aux volumes échangés, mais cette dégradation avait été masquée jusqu'en 2024 par une amélioration des termes de l'échange, liée notamment aux prix des boissons exportées, qui a disparu en 2025. Ainsi, entre la fin de la décennie 2010 et 2025, 80 % de la dégradation du solde commercial en produits alimentaires provient d'une détérioration des volumes, surtout pour les boissons, les viandes et les produits laitiers, le reste s'expliquant par la détérioration des termes de l'échange.

D'ici la mi-2026, le solde alimentaire ne se redresserait que partiellement : le rebond du solde des produits agricoles se poursuivrait, grâce au rétablissement des disponibilités à l'export des céréales permis par la hausse des récoltes en 2025. La détente des cours des denrées tropicales (cacao et café) depuis l'été 2025, qui restent cependant à un niveau élevé, permettrait une amélioration des termes de l'échange. À court terme, le solde en boissons resterait tributaire de l'évolution des tensions commerciales. En revanche, les facteurs plus structurels (décapitalisation du cheptel bovin, pertes de parts de marché à l'exportation, importation croissante de produits transformés), qui pénalisent le solde extérieur agroalimentaire depuis la décennie 2010, ne se lèveraient pas à court terme.

Gaston Vermersch, Sarah Zaidan

### Jusqu'en 2024, le solde commercial en produits agricoles et agroalimentaires était encore excédentaire, bien qu'en dégradation structurelle depuis la décennie 2010

En 2024, la France présentait un solde commercial en biens déficitaire de 98,6 Md€<sup>1</sup>. L'excédent des échanges de produits agricoles et agroalimentaires (y compris tabac) s'élevait à +5,1 Md€ en 2024 ([►figure 1](#)). Cet excédent était principalement porté par les produits agroalimentaires, celui en produits agricoles ne s'établissant qu'à +0,5 Md€ en 2024, dans un contexte de récoltes dégradées l'année passée ([►éclairage de la Note de conjoncture décembre 2024](#)). Le solde des produits agroalimentaires (y compris tabac) était, quant à lui, le quatrième poste<sup>2</sup> excédentaire en France en 2024 (+4,6 Md€), derrière le secteur aéronautique (+29,6 Md€), les parfums et cosmétiques (+17,3 Md€) et l'électricité (+5,1 Md€).

Bien qu'encore excédentaire en 2024, le solde des produits agricoles et agroalimentaires connaît une dégradation structurelle depuis le début des années 2010, avec une perte de parts de marché à l'exportation ([►DGDDI, 2017](#)) : le solde de 2024 en produits agricoles et agroalimentaires est inférieur de 2,8 Md€ au solde de 2010 (+7,9 Md€). Sur la décennie 2010, cette dégradation du solde provient d'une part d'un renchérissement du prix unitaire des importations (notamment des produits de la pêche, des fruits et des légumes). D'autre part, la dégradation structurelle du déficit de la France vis-à-vis de l'Union européenne (UE) s'explique par un déficit de compétitivité, mesurée via les parts de marché à l'exportation ([►DGDDI, 2019](#) et [DG Trésor, 2018](#)) et, plus spécifiquement pour les viandes, par une croissance marquée de la demande intérieure ([►DGDDI, 2019](#)).

<sup>1</sup> Ce déficit est évalué « CAF-FAB » à partir des données du bulletin du troisième trimestre 2025 de la [►DGDDI, 2025](#). Les importations sont évaluées en intégrant les coûts du transport (dits « coûts assurances fret »), contrairement aux exportations qui sont évaluées avant coûts de transport (« franco à bord »). Dans cet éclairage, les coûts d'assurance et de fret des importations de biens ne sont pas retranchés. En appliquant cette correction sur l'ensemble des produits, le déficit commercial en biens s'établit à -79,2 Md€ en 2024. Le solde commercial en biens « CAF-FAB » pour 2024 mesuré par l'Insee s'établit quant à lui à -74,7 Md€ dans le compte annuel provisoire 2024, publié fin mai 2025 à partir des données disponibles à cette date.

<sup>2</sup> Les secteurs représentés dans la [►figure 1](#) relèvent de la nomenclature A38 de la NAF, sauf pour les « autres matériels de transport » et l'industrie chimique qui sont détaillés au niveau A129 de la NAF.

# Conjoncture française

## Le solde extérieur agroalimentaires s'est fortement dégradé en 2025

En moyenne mensuelle des seuls mois de janvier à septembre, le solde des échanges de produits agricoles et agroalimentaires (y compris tabac) s'établit à +106 M€ en 2025, alors qu'il s'établissait à +540 M€ sur la même période en 2024, soit une baisse de 434 M€ sur un an. Le solde commercial en produits agroalimentaires est négatif depuis l'été 2025, atteignant son niveau le plus bas depuis le début des années 2000 (**►figure 2**). En revanche, après une année 2024 marquée par de mauvaises récoltes, le solde agricole se redresse légèrement et est redevenu excédentaire à l'été 2025, pour la première fois depuis le deuxième trimestre 2024 (**►DGDDI, 2025**), du fait de la hausse des exportations de céréales et de bovins (**►Agreste, 2025** ; **►Insee, 2025**).

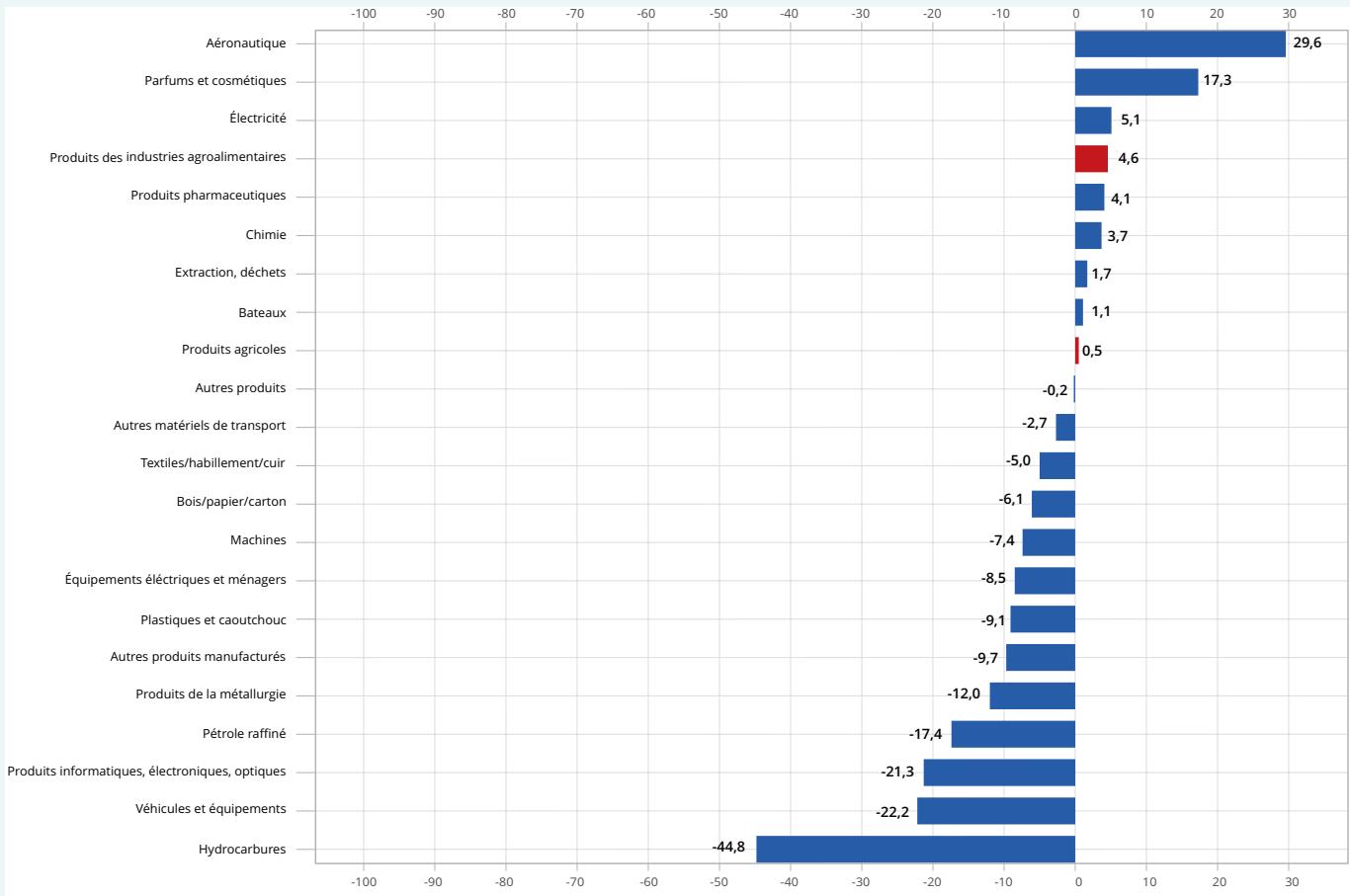
## Les produits agricoles et laitiers, ainsi que les viandes et les denrées tropicales contribuent fortement à la baisse du solde alimentaire en 2025

Certains postes alimentaires<sup>3</sup> sont structurellement excédentaires (boissons, produits laitiers, produits agricoles), tandis que tous les autres secteurs sont structurellement déficitaires (produits transformés à base de fruits et légumes, viandes, denrées tropicales, huiles et graisses). La baisse prononcée du solde extérieur alimentaire depuis 2019 masque des évolutions contrastées selon les catégories de produits.

Depuis la crise sanitaire, le solde alimentaire s'est d'abord amélioré jusqu'en 2022, atteignant alors un point haut de +1,0 Md€ en rythme mensuel sur les mois de janvier à septembre (**►figure 3**). Cette progression était portée par les produits agricoles (+256 M€ en 2022 par rapport à 2019) et les boissons (+228 M€ par rapport à 2019) dans un contexte de prix élevés des céréales et des vins et spiritueux (**►DGDDI, 2025**).

<sup>3</sup> Dans la suite de l'éclairage, les « produits alimentaires » désignent le regroupement des catégories suivantes de la nomenclature d'activité française (NAF) : produits agricoles (AZ), industries alimentaires (C10) et fabrication de boissons (C11). La fabrication de produits à base de tabac (C12) n'est pas intégrée à ce regroupement. C'est ce périmètre qui est privilégié dans la suite de cet éclairage, sauf pour la comparaison européenne de la **►figure 5**.

## ►1. Décomposition par produits du solde commercial en biens de la France en 2024 (en milliards d'euros)



Lecture : en 2024, les produits des industries agroalimentaires sont excédentaires de +4,6 Md€.  
Source : DGDDI.

En 2023, la baisse du solde alimentaire, qui a alors retrouvé un niveau similaire à celui qui prévalait avant la pandémie, s'explique surtout par le repli du solde en produits agricoles (-302 M€ en 2023 par rapport à 2022), et dans une moindre mesure de ceux en boissons (-63 M€) et en viandes (-50 M€). En 2024, la légère baisse du solde alimentaire a été portée par un nouveau repli des boissons (-83 M€). Enfin, en 2025, le solde agricole se dégrade fortement (-110 M€ en moyenne entre janvier et septembre), tout comme les soldes en autres produits alimentaires (-84 M€), notamment du sucre, en denrées tropicales (à base de café, thé, cacao, -76 M€), en viandes (-69 M€) et en produits laitiers (-64 M€). En outre, la baisse du solde des boissons se poursuit (-71 M€).

Finalement, en 2025, le solde alimentaire mensuel se dégrade de 657 M€ par rapport à 2019, devenant négatif. Les viandes et les produits agricoles y contribuent chacun pour -207 M€, tandis que le solde des produits à base de

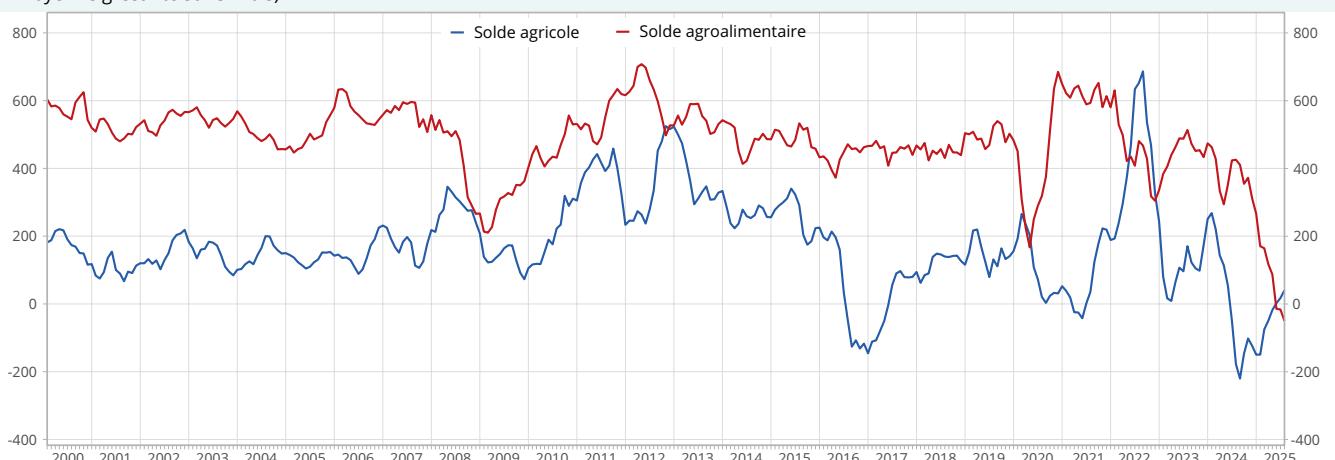
cacao et de café baisse de 131 M€, dans un contexte de forte hausse des cours des matières premières tropicales (►éclairage de la Note de conjoncture de juin 2025). Les produits laitiers (-63 M€) et les produits transformés à base de fruits et légumes (-47 M€) contribuent dans une moindre mesure à la baisse. À l'inverse, les huiles et graisses retrouvent un niveau de solde comparable à celui qui prévalait avant la pandémie, de même pour les boissons, en fort repli par rapport à leur pic de 2022.

## En 2025, le solde alimentaire s'est particulièrement dégradé vis-à-vis des pays extra-européens

Depuis le milieu de la décennie 2010, la France présente un solde alimentaire négatif avec le reste de l'Union européenne (UE), notamment en ce qui concerne les viandes, les produits transformés à base de fruits et légumes, ainsi que les huiles et graisses. Celui-ci s'était redressé temporairement en 2022 (tout en restant négatif),

## ►2. Solde agricole et solde des produits agroalimentaires

(en moyenne glissante sur 3 mois)



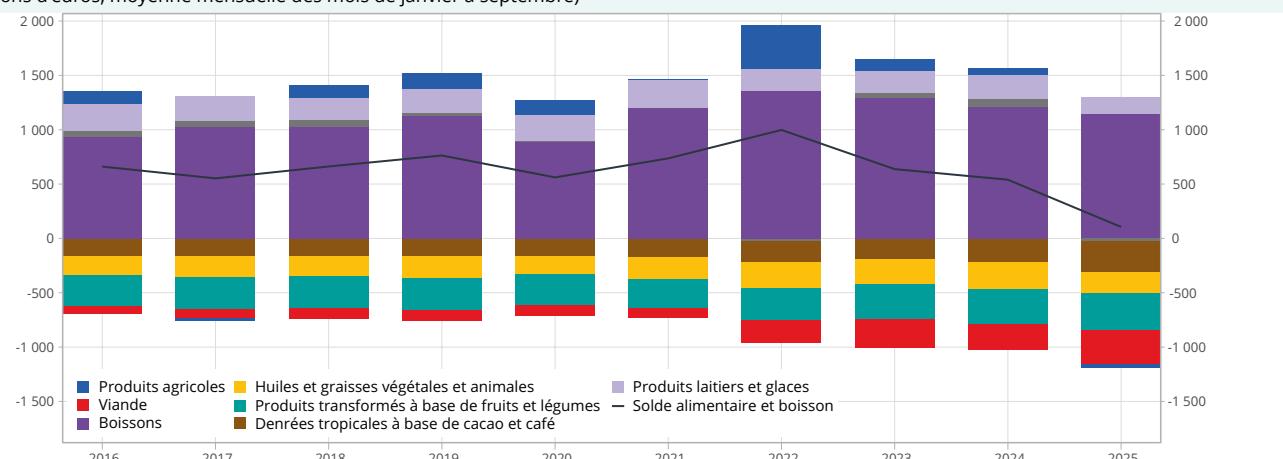
Dernier point : août 2025 (moyenne glissante de juillet à septembre 2025).

Lecture : en moyenne entre juillet et septembre 2025, le solde mensuel des produits des industries agroalimentaires s'établit à -50 millions d'euros.

Source : DGDDI, calculs Insee.

## ►3. Décomposition du solde commercial en produits alimentaires

(en millions d'euros, moyenne mensuelle des mois de janvier à septembre)



Lecture : en 2025, le solde alimentaire mensuel s'établit en moyenne à +106 M€, sur les seuls mois de janvier à septembre. Les denrées tropicales à base de cacao et de café y contribuent pour -292 M€.

Source : DGDDI, calculs Insee.

## Conjoncture française

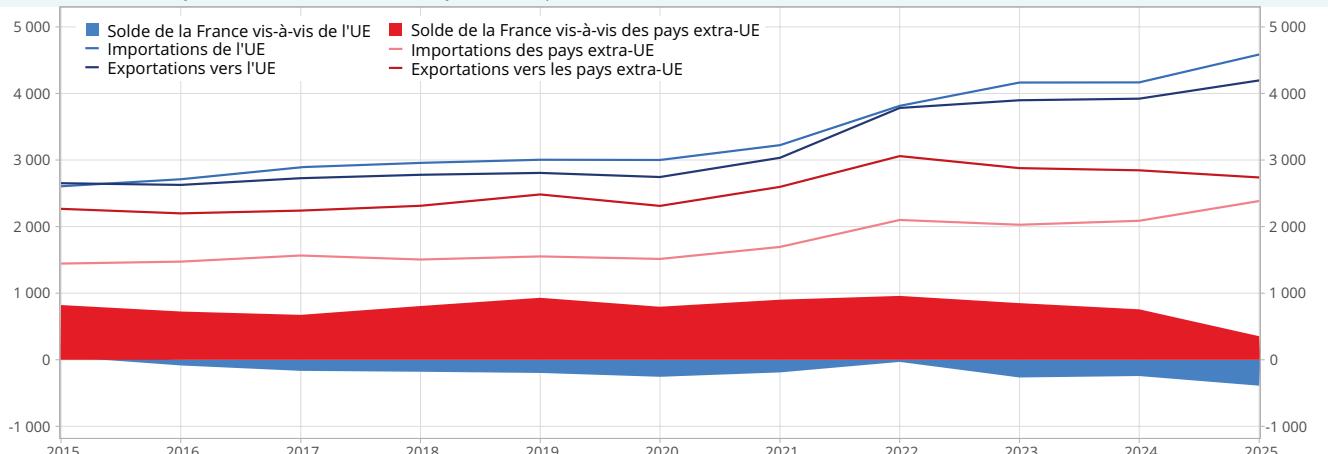
porté par une performance exceptionnelle des produits agricoles et des boissons. En 2025 toutefois, le solde mensuel des échanges alimentaires avec les pays de l'UE s'établit à -390 M€ (►figure 4), soit une dégradation de 192 M€ par rapport à 2019.

À l'inverse, le solde alimentaire de la France avec les pays extra-UE est structurellement excédentaire du fait des céréales, des boissons et des produits laitiers. Il s'établissait avant la pandémie, comme en 2024, autour de +800 M€ par mois. En 2025, ce solde mensuel vis-à-vis des pays extra-UE se dégrade fortement de 404 M€. Cette baisse s'explique par la forte progression des importations (+14,2 % sur un an), notamment de produits laitiers, de denrées tropicales, de produits agricoles et de viandes. Dans le même temps, les exportations ont reculé (-3,8 %), en particulier celles de produits agricoles, et dans une moindre mesure celles de viandes et de boissons.

**En Europe, la dégradation du solde agricole et agroalimentaire vis-à-vis du reste du monde n'est pas spécifique à la France, mais elle y est plus marquée qu'ailleurs**

La baisse du solde agricole et agroalimentaire (y compris tabac) vis-à-vis des pays non membres de l'UE en 2025 n'est pas propre à la France. Le taux de couverture vers les pays extracommunautaires, qui correspond au ratio des exportations sur les importations, s'est dégradé de 26 points en France en 2025 par rapport à 2024. Pour les autres pays membres de l'UE (hors France), celui-ci s'est aussi détérioré en 2025, mais dans une moindre mesure (-14 points par rapport à 2024). Alors que le taux de couverture de la France vis-à-vis des pays extracommunautaires était supérieur à celui du reste de l'UE avant la pandémie, celui-ci est désormais inférieur sur les neuf premiers mois de 2025 (►figure 5). Cette dégradation plus marquée en France en 2025 s'explique

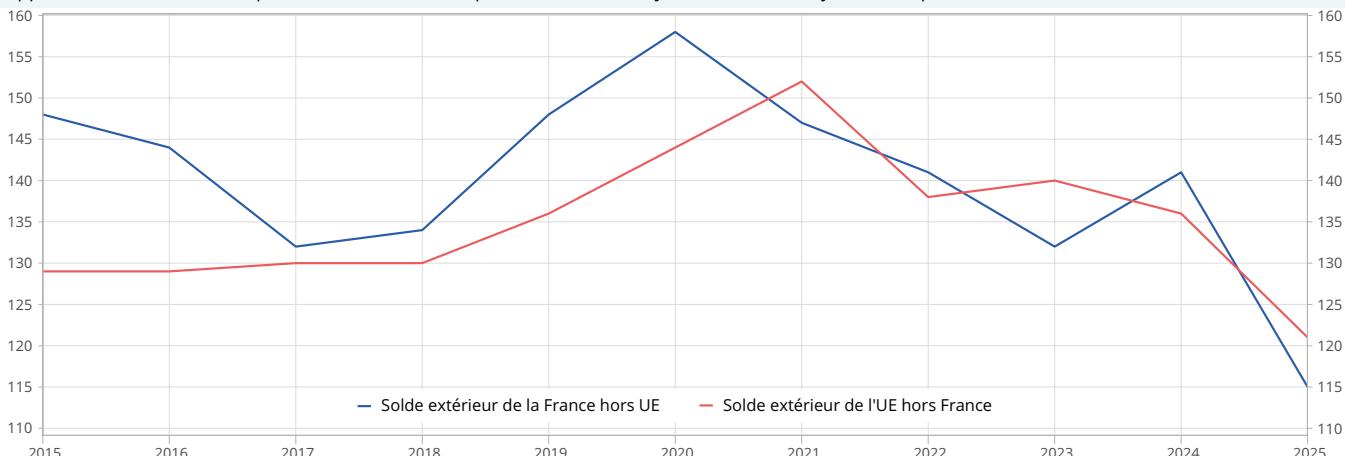
### ►4. Exportations, importations et solde des produits alimentaires (en millions d'euros, moyenne mensuelle des mois de janvier à septembre)



**Lecture :** en 2025, le solde mensuel alimentaire de la France vis-à-vis des pays extra-UE s'établit en moyenne à +354 M€, sur les seuls mois de janvier à septembre. Les exportations de la France vers les pays extra-UE représentent 2,7 Md€, tandis que les importations des pays extra-UE en France atteignent 2,4 Md€.

**Source :** DGDDI, calculs Insee.

### ►5. Taux de couverture de la France et du reste des pays de l'UE pour les produits agricoles et agroalimentaires (rapport entre la valeur des exportations et celle des importations, en %, moyenne des mois de janvier à septembre)



**Lecture :** sur les neuf premiers mois de 2025, le taux de couverture (ratio des exportations sur les importations) de produits agricoles et agroalimentaires (y compris tabac) de la France vis-à-vis des pays extra-UE est de 115 % contre 141 % sur les neuf premiers mois de 2024.

**Source :** Eurostat, calculs Insee.

par la structure de l'excédent commercial alimentaire du pays, plus dépendant au débouché des pays tiers que les autres pays membres de l'UE.

## Depuis la pandémie, la dégradation du solde extérieur alimentaire en France s'explique surtout par une baisse du solde des quantités échangées

L'évolution du solde des produits alimentaires peut se décomposer entre un effet prix et un effet quantités (**►encadré méthodologique**) : l'effet prix reflète la différence de dynamique entre l'appréciation des prix à l'exportation et celle des prix d'importation, soit les termes de l'échange extérieur pour ces produits ; l'effet quantités traduit quant à lui la différence de dynamique entre les volumes physiques exportés et ceux importés, neutralisés de l'effet prix. Cette décomposition permet d'analyser finement la dégradation du solde commercial alimentaire depuis la pandémie.

En 2021, les termes de l'échange se sont fortement améliorés par rapport à la fin des années 2010, dynamisant les exportations en valeur de produits alimentaires. Ainsi, l'effet prix a fortement soutenu le solde alimentaire et s'est maintenu en 2022, avant de décroître progressivement en 2023 et en 2024, tout en restant positif. Au contraire, en 2025, les termes de l'échange se sont fortement dégradés par rapport à la fin des années 2010, pesant sur le solde alimentaire.

Ces évolutions variées des prix d'une année sur l'autre contrastent avec la dégradation du solde des volumes physiques échangés sur la période, qui semble plus structurelle. Ainsi depuis 2021, le solde des quantités échangées, considéré à un niveau agrégé, se situe significativement en dessous de son niveau de la fin des années 2010, exception faite de l'année 2022. Cette contribution négative de l'effet quantités au solde

alimentaire s'amplifie en 2025. Par rapport à la fin des années 2010, environ 80 % de la dégradation du solde alimentaire s'explique par la perte de vitesse du solde de volumes échangés, contre 20 % pour la détérioration des termes de l'échange en 2025 (**►figure 6**).

En résumé, le solde commercial français en produits alimentaires s'est dégradé immédiatement après la pandémie si l'on s'en tient aux volumes échangés, mais cette dégradation a été masquée jusqu'en 2024 par une amélioration des termes de l'échange, qui a disparu en 2025.

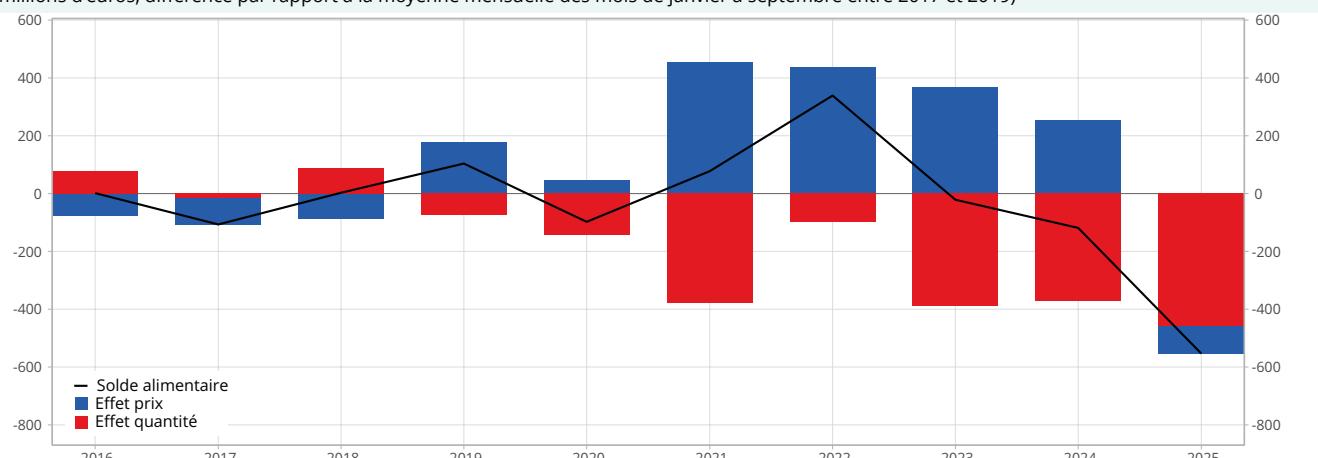
## Depuis la pandémie, la baisse du solde de quantités échangées est due aux boissons, aux viandes, aux produits laitiers et aux produits agricoles

La décomposition par produits des effets prix et quantités révèle que par rapport à 2024, la forte dégradation des termes de l'échange est surtout marquée pour les produits agricoles. L'effet prix est aussi négatif pour les denrées tropicales (café, cacao, thé) à cause de l'envolée des cours à l'importation. Les prix à l'exportation des « autres produits alimentaires », qui comprennent les produits dérivés du sucre, ont été affectés par la baisse des cours mondiaux depuis la fin 2024. Dans une moindre mesure, les termes de l'échange se dégradent aussi pour les viandes, les boissons et les produits laitiers.

Toutefois, entre 2024 et 2025, les effets quantités sont, en proportion, plus marqués dans l'évolution du solde des produits laitiers, des viandes et des boissons. En particulier, le contexte de tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis, ainsi que les droits de douane américains vis-à-vis de l'UE pénalisent les exportations de vins et spiritueux. La baisse du solde de volumes physiques échangés explique environ 20 % de la dégradation du solde alimentaire en 2025 par rapport à 2024 (**►figure 7**).

## ►6. Décomposition des effets prix et quantités du solde alimentaire de la France

(en millions d'euros, différence par rapport à la moyenne mensuelle des mois de janvier à septembre entre 2017 et 2019)



**Lecture :** par rapport à la moyenne mensuelle des mois de janvier à septembre entre 2017 et 2019, le solde alimentaire mensuel se dégrade en 2025 de 554 millions d'euros, dont -458 millions d'euros expliqués par l'effet quantités et -96 millions d'euros par l'effet prix.

**Source :** DGDDI, calculs Insee.

## Conjoncture française

Par rapport à la fin des années 2010, la dégradation du solde commercial en produits alimentaires est toutefois largement dominée par l'effet quantités. Celle-ci est portée en premier lieu par un fort repli des volumes de boissons échangés, dont l'essentiel est antérieur aux récentes difficultés apparues à la suite des tensions commerciales. La baisse des volumes de viandes et de produits laitiers exportés y contribue aussi, et s'explique, au-delà des effets conjoncturels de 2025, par une décapitalisation tendancielle du cheptel bovin français depuis 2016, qui s'accélère (**► Agreste, 2025**).

L'effet prix affecte relativement peu l'évolution du solde alimentaire d'ensemble par rapport à la fin des années 2010, malgré de fortes contributions par produits. L'effet prix est négatif pour les denrées tropicales, ainsi que pour les viandes, les produits transformés à base de fruits et légumes, du fait d'une forte progression des prix à l'importation. Au contraire, les prix unitaires des boissons, malgré un repli en 2025, soutiennent encore fortement les exportations par rapport à la fin des années 2010, grâce à une stratégie de montée en gamme des exportations de vins et spiritueux vers les pays extra-UE (**► DGDDI, 2025**).

### D'ici la mi-2026, le solde alimentaire se redresserait partiellement

À l'horizon de la prévision de cette *Note de conjoncture*, soit la mi-année 2026, le solde extérieur alimentaire se redresserait partiellement : le rebond du solde des produits agricoles se poursuivrait, grâce au rétablissement des disponibilités à l'export des céréales permis par la hausse des récoltes en 2025. La détente du cours du cacao depuis l'été 2025, qui se maintient toujours plus de deux fois supérieur à son niveau de 2022, permettrait un repli des importations en valeur des denrées exotiques, mais qui resterait cependant modéré, étant donné le cours historiquement haut du café. Pour sa part, le solde des produits laitiers pourrait se redresser partiellement. À court terme, le solde des boissons est tributaire de l'évolution des tensions commerciales, qui se maintiennent à un niveau élevé. Enfin, les facteurs plus structurels qui pénalisent le solde extérieur agroalimentaire (décapitalisation du cheptel bovin, pertes de parts de marché à l'exportation) depuis la décennie 2010 ne se résorberaient pas à court terme. ●

### ► 7. Décomposition par produits des effets prix et quantités du solde alimentaire de la France en 2025, par rapport à la fin de la décennie 2010 et par rapport à 2024

(en millions d'euros, différence par rapport à la moyenne mensuelle des mois de janvier à septembre)

	Différence par rapport à la moyenne 2017-2019	Dont Effet prix	Dont Effet volume	Différence par rapport à 2024	Dont effet prix	Dont effet volume
Produits agricoles	-123	-80	-42	-110	-128	18
Viandes	-215	-111	-104	-69	-47	-22
Produits transformés à base de fruits et légumes	-41	-94	52	-12	-22	11
Huiles et graisses végétales et animales	0	-11	11	51	34	17
Produits laitiers et glaces	-59	22	-82	-64	-20	-44
Autres produits alimentaires	-68	43	-110	-85	-71	-13
Denrées tropicales à base de cacao et de café	-131	-117	-13	-76	-61	-15
Boissons	83	252	-169	-71	-34	-37
<b>Ensemble alimentaire</b>	<b>-554</b>	<b>-96</b>	<b>-458</b>	<b>-435</b>	<b>-349</b>	<b>-86</b>

**Lecture :** par rapport à la moyenne des mois de janvier à septembre 2024, le solde alimentaire se dégrade mensuellement de 435 millions d'euros en moyenne sur les mois de janvier à septembre 2025, dont -349 millions dus à l'effet prix et -86 millions à l'effet quantités.

**Source :** DGDDI, calculs Insee.

## Méthodologie : mesure de l'effet « quantités » à partir des données des douanes

L'analyse du solde commercial agricole et agroalimentaire français par produit repose sur les catégories suivantes de la nomenclature d'activité française (NAF) suivante : produits agricoles (AZ), industries alimentaires (C10) et fabrication de boissons (C11). La fabrication de produits à base de tabac (C12) est exclue de l'analyse, sauf pour les ►figures 1 et 2 d'ensemble et la ►figure 5 en comparaison européenne.

L'analyse des « effets prix » et « effets quantités » s'effectue au niveau fin de la nomenclature combinée à 8 chiffres (NC8). L'analyse est réalisée pour chaque produit à l'exportation (respectivement à l'importation), ventilé par pays de destination (respectivement d'origine), à un pas mensuel depuis janvier 2015. En effet, les données de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) détaillent, pour chaque produit, le flux (exportation, importation), le pays d'échange, la valeur en euros ainsi que la masse en tonnes. Les données de la DGDDI sont diffusées mensuellement, environ 40 jours après la fin du mois. Dans cet éclairage, les dernières données utilisées sont celles de septembre 2025.

Afin de pouvoir comparer l'année 2025 au passé récent, l'analyse est restreinte aux mois de janvier à septembre pour toutes les années depuis 2015 : les moyennes annuelles sont ensuite extrapolées à partir des trois premiers trimestres.

À partir de ces données de valeur et de volumes physiques, un prix au mois  $m$  est défini pour chaque produit  $i$  (à l'exportation ou à l'importation) et chaque pays d'échange  $j$  :

$$\text{Prix}_{i,j,m} = \text{Valeur}_{i,j,m, \text{€}} / \text{Masse}_{i,j,m} \text{ avec } m \in [1,9].$$

Cette méthode est utilisée pour calculer un prix moyen pour chaque couple (produit × pays d'échange) sur une période de référence de la fin des années 2010, correspondant aux années 2017 à 2019.

Enfin, on définit pour chaque triplet (produit × pays d'échange × flux) une valeur contrefactuelle correspondant à la valeur de l'exportation ou de l'importation en retenant les quantités du mois  $m$ , mais le prix moyen d'avant pandémie. Cette valeur contrefactuelle mesure la seule progression des volumes physiques échangés, neutralisée de l'effet des prix :

$$\text{Valeur Alt}_{i,j,m} = \text{Masse}_{i,j,m} \times \text{Moyenne} (\text{Prix}_{i,j,m})_{2017-2019}$$

Finalement, le solde agroalimentaire peut être décomposé pour chaque produit  $i$  :

$$\text{Solde}_{i,j,m} = \text{Export}_{i,j,m} - \text{Import}_{i,j,m}$$

$$\text{Effet volume}_{i,j,m} = \text{Export Alt}_{i,j,m} - \text{Import Alt}_{i,j,m}$$

$$\text{Effet prix} = \text{Solde}_{i,j,m} - \text{Effet volume}_{i,j,m}$$

Le solde, l'effet volume et l'effet prix sont exprimés en millions d'euros, puis sont agrégés au niveau A129 de la nomenclature NAF. Toutefois, afin de distinguer l'effet des denrées tropicales sur les variations du solde alimentaire, les produits NC8 1082 (cacao, chocolat et produits de confiserie) et 1083 (café et thé transformés) sont isolés du reste de la catégorie C10H (Autres produits alimentaires) de la NAF.

L'effet volume calculé dans cet éclairage est directement issu des variables de volumes physiques fournies par la DGDDI (masses de produits). Il est donc homogène à des volumes à prix constants, et n'est pas directement comparable aux volumes aux prix de l'année précédente chaînés publiés par les comptes trimestriels de l'Insee. Pour rappel, ces derniers sont construits en déflatant les échanges commerciaux de biens en valeur (publiés par la DGDDI) par des indices de prix à l'importation et à l'exportation issue de l'enquête Opise (Observation des prix de l'industrie et des services) de l'Insee. Les exportations (respectivement les importations) de produits agricoles sont déflatées par des indices des prix agricoles à la production (respectivement des indices des prix des matières premières alimentaires importées). ●

### Bibliographie

- Agreste** (2025), « [Lait. La collecte de lait de vache progresse sur un an](#) », *Info Rapides Lait* n°133, octobre 2025.
- Agreste** (2025), [Bilan conjoncturel 2025](#), Synthèses conjoncturelles n° 446, décembre 2025.
- Agreste** (2025), « [En 2024, l'excédent agroalimentaire français passe sous les 5 milliards d'euros sous l'effet de la dégradation des termes de l'échange](#) », Synthèses conjoncturelles n° 435, avril 2025.
- Agreste** (2025), « [En septembre 2025, le déséquilibre des échanges de produits transformés pèse sur le solde des échanges agroalimentaires](#) », *Infos rapides* n°150, novembre 2025.
- Agreste** (2025), « [Production bovine en France : la baisse se poursuit en 2024](#) », *Synthèses conjoncturelles* n°440, juin 2025.
- Aventin P., Vermersch G. et Wukovits A.** (2025), « [L'envolée du cours des denrées tropicales en 2024 se transmet en 2025 aux prix à la consommation du chocolat et du café](#) », *Note de conjoncture*, Insee, juin 2025.
- DGDDI** (2017), « [L'agroalimentaire, troisième excédent commercial français](#) », *Études et éclairages* n°73, mars 2017.
- DGDDI** (2019), « [Érosion du solde des produits agricoles et agroalimentaires depuis 2010](#) », *Études et éclairages* n°85, décembre 2019.
- DGDDI** (2025), « [Les vins et spiritueux : points forts à l'exportation mais très exposés aux États-Unis et à la Chine](#) », *Études et éclairages* n°102, DGDDI, septembre 2025.
- DGDDI** (2025), « [Le chiffre du commerce extérieur – Analyse du troisième trimestre 2025](#) », novembre 2025
- Heck S. et Mencarelli A.** (2024), « [Les mauvaises récoltes en France coûteraient 0,2 point de croissance annuelle en 2024](#) », *Note de conjoncture*, Insee, décembre 2024.
- Insee** (2025), « [Le compte prévisionnel de l'agriculture 2025](#) », décembre 2025.
- Touze O., Dauba F. et Ory X.** (2018), « [Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire ?](#) », *Trésor Eco* n°230, Direction Générale du Trésor, octobre 2018. ●